



HAL
open science

L'anthropocentrisme au défi de l'antispécisme : vers une zoopolitique émancipatrice

Réjane Sénac

► To cite this version:

Réjane Sénac. L'anthropocentrisme au défi de l'antispécisme : vers une zoopolitique émancipatrice. Recherches sociologiques et anthropologiques, 2025, 55 (2-2024), <10.4000/14c5r>. <hal-05460025>

HAL Id: hal-05460025

<https://sciencespo.hal.science/hal-05460025v1>

Submitted on 15 Jan 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License



L'anthropocentrisme au défi de l'antispécisme

Vers une zoopolitique émancipatrice

*Challenging Anthropocentrism through Antispeciesism. Toward an
Emancipatory Zoopolitics*

Réjane Sénac



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rsa/6700>

DOI : 10.4000/14c5r

ISSN : 2033-7485

Éditeur

Unité d'anthropologie et de sociologie de l'Université catholique de Louvain

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2024

Pagination : 39-66

ISSN : 1782-1592

Ce document vous est fourni par SciencesPo Paris



Référence électronique

Réjane Sénac, « L'anthropocentrisme au défi de l'antispécisme », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 55-2 | 2024, mis en ligne le 01 juillet 2025, consulté le 13 janvier 2026.

URL : <http://journals.openedition.org/rsa/6700> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/14c5r>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

L'anthropocentrisme au défi de l'antispécisme

Vers une zoopolitique émancipatrice

Réjane Sénac *

Les débats sur l'anthropocène et ses déclinaisons (androcène, capitalocène, colonialocène, plantaniocène, sécularocène) interrogent le postulat de la supériorité de l'espèce humaine comme fondement moral et politique. Après avoir étendu la communauté politique aux groupes humains animalisés - notamment les femmes et les personnes racisées, la question se pose de l'extension du continuum politique et juridique aux animaux non humains et au vivant. C'est dans cette perspective que Sue Donaldson et Will Kymlicka invitent à penser et à réaliser le dépassement des catégories de la domination conjointement pour les individus assignés à des groupes humains associés à la *presque-humanité*, et pour les individus animaux non humains, définis comme *sous-humains*. Après la reconnaissance des liens d'interdépendance des êtres situés dans un même espace écologique et de l'agentivité animale, entendue comme leur réappropriation d'une forme d'autonomie, dans les relations avec les humains, l'horizon dessiné est celui d'une zoopolitique positive au sens d'émancipatrice. Dit autrement : ce qui est en jeu, c'est la politisation de la question animale au sens où il s'agit de l'appréhender non plus seulement à travers une approche morale, mais aussi en reconnaissant les animaux non humains comme des acteurs de la communauté politique et juridique. Nous aborderons cette politisation en examinant la manière dont l'antispécisme participe du débat, jusqu'à présent marginal, sur les liens entre l'émancipation et l'anthropocentrisme. Après avoir brossé les enjeux soulevés par l'application du principe d'égalité au non-humain, nous analyserons en quoi l'antispécisme met à l'épreuve à la fois l'attachement à la conservation de l'ordre social et politique, et le rapport à l'émancipation. Nous aborderons ce dernier point à travers l'analyse de notre enquête qualitative sur les mobilisations contemporaines contre les injustices.

Mots-clés : égalité, anthropocentrisme, antispécisme, zoopolitique, émancipation.

I. Introduction

La crise de Covid-19 a constitué un « événement » (Badiou, 1997) important. En effet, dans son surgissement, elle est un bouleversement invitant à un processus de vérité sur ce qui constitue l'humain dans son inter-

* Directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po - CEVIPOF.

dépendance avec le non-humain, et sur la pertinence et le rôle des frontières identitaires et géopolitiques. Cet événement fait crise car il nous contraint à porter un jugement sur la signification et la légitimité des catégories, des frontières et des hiérarchies, en particulier en termes de séparation entre l’humain et le non-humain, et de délimitation de l’utilité sociale. Il interroge ainsi les objectifs qui structurent notre monde et conditionnent nos interactions et nos choix. Il ne se réduit pas au moment de la pandémie et de sa gestion, mais exprime plus largement l’expérience d’une vulnérabilité partagée, d’une interdépendance des vivant·e·s et de la nécessité d’y répondre (Worms, 2020). Les discussions et avancées sur la reconnaissance sociale et juridique de « la nature » (Novella, 2016 ; Stone, 2022 ; Notre affaire à tous, 2022) et des « animaux non humains » (Marguénaud/Burgat/Leroy, 2016 ; Carrié/Traïni, 2019 ; Dardenne, 2020 ; Espinosa, 2021 ; Jost, 2021) participent de cette reconfiguration du débat public contemporain.

La proposition d’une participation des « animaux non humains » aux arènes publiques et aux institutions gouvernant leur vie a été discutée et promue dans plusieurs travaux (Donaldson/Kymlicka, 2011 ; Driessen, 2014 :90-104 ; Cochrane/Garner/O’Sullivan, 2018 :261-277). L’usage de l’expression « animal non humain » y est révélatrice de la volonté de remettre en cause l’étanchéité de la frontière entre animalité et humanité. Ces discussions sont associées à ce que l’on peut qualifier de tournant politique des études animales (Milligan, 2015 :6-15). Elles résonnent avec les débats et controverses en philosophie des sciences sur la création d’espaces tels que le parlement des choses (Latour, 2019 ; Serres, 2018 :47-64).

Après avoir étendu la communauté politique aux groupes humains animalisés - notamment les femmes et les personnes racisées, la question se pose de l’extension du continuum politique et juridique aux animaux non humains et à « l’environnement ». C’est dans cette perspective que Sue Donaldson et Will Kymlicka invitent à penser et à réaliser le dépassement des catégories de la domination conjointement pour les individus qui se trouvent assignés à des groupes humains associés à la *presque-humanité*, et pour les individus animaux non humains, considérés comme *sous-humains*. Après la reconnaissance des liens d’interdépendance des êtres situés dans un même espace écologique et de l’agentivité animale, entendue comme leur capacité à porter une forme d’autonomie, l’horizon dessiné est celui d’une zoopolitique positive au sens d’émancipatrice. Dit autrement : ce qui est en jeu, c’est la politisation de la question animale au sens où il s’agit de l’appréhender non plus seulement à travers une approche morale, mais aussi en reconnaissant les animaux non humains comme des acteurs de la communauté politique et juridique.

Lorsqu’il a été créé en 1970, par le psychologue britannique Richard Ryder, par analogie avec les termes de racisme et de sexisme, le terme de spécisme imbrique d’emblée les dimensions morales, juridiques et politiques. Il s’agit en effet de dénoncer l’exclusion de la sphère morale et juri-

dique des animaux non humains et ses conséquences. Ayant lui-même pratiqué l'expérimentation animale, il avait conscience des implications concrètes de cette exclusion dans la justification de comportements de domination, d'exploitation et d'appropriation. L'antispécisme est ainsi un mouvement de libération animale au sens où son objectif est l'émancipation vis-à-vis du spécisme comme système de domination de l'espèce humaine sur les autres espèces animales. Cette émancipation est fondée sur la reconnaissance d'un statut moral à tous les individus « sentients », néologisme désignant la capacité à ressentir, y compris la souffrance, et le désir de vivre et de s'épanouir. En s'appuyant sur des données scientifiques, en particulier d'éthologie et de psychologie, les études en éthique animale analysent les implications de cette capacité en termes de droit de tous les animaux et de devoir des humains. L'égalité est ici appréhendée dans une logique qualifiée d'utilitariste (Bentham, 2007 ; Singer, 2015) au sens d'une philosophie morale prenant en compte les intérêts de tout individu sentient, sans hiérarchiser les espèces animales, s'opposant à la tentation d'instrumentaliser autrui pour son propre intérêt. L'antispécisme a une double visée abolitionniste, son horizon étant de mettre fin à la fois au spécisme et à la souffrance animale qu'il engendre et légitime.

L'approche antispéciste se concentre ainsi sur ce que les animaux, quelle que soit leur espèce, ont en commun : le ressenti des émotions comme le plaisir, mais aussi la souffrance, et leur intérêt partagé à vivre dans les meilleures conditions possibles, à ne pas être maltraité. Sans être niées, les différences de capacités ou de conscience entre les animaux humains et non humains ne sont plus un critère pertinent pour justifier la suprématie humaine sur les autres espèces animales. Le statut moral accordé aux animaux leur confère une reconnaissance comme sujet de droit, non pas pour accéder à des droits équivalents à ceux des humains (par exemple le droit de vote ou de mariage), mais à des droits adaptés à leurs besoins. L'enjeu est alors de penser la cohabitation la plus juste possible des intérêts, potentiellement divergents, des différentes espèces, humaines et non-humaines.

Le propos de cet article est d'éclairer comment l'antispécisme met à l'épreuve la dimension anthropocentrée de notre rapport au principe d'égalité. Pour cela, nous examinerons les controverses autour de la définition des frontières du politique à travers la démarcation des sujets légitimes au sens du « qui » et de « ce qui » est politique. Après avoir explicité les enjeux soulevés par les débats sur l'application du principe d'égalité au non-humain, nous analyserons en quoi l'antispécisme interroge à la fois l'attachement à la conservation de l'ordre social et politique, et le rapport à l'émancipation à partir d'une enquête qualitative (2019-2020) menée auprès de 130 responsables d'association et d'activistes pour la justice sociale et écologique, contre le racisme, le sexisme et/ou le spécisme.

II. Les droits de la nature et des animaux non humains : nouvelle étape dans la discussion du « qui » et de « ce qui » est politique

Si les mouvements de protection des animaux apparaissent au début du 19^e siècle, le terme d'antispécisme désigne, un mouvement philosophique et politique apparu, comme nous l'avons déjà précisé, dans les années 1970 sous la plume du psychologue Richard Ryder s'étonnant que « les révolutions des années 1960 contre le racisme, le sexisme et le classisme (discrimination fondée sur l'appartenance à une classe sociale) [aient] pratiquement oublié les animaux » (Ryder, 1992 :171). C'est dans cette perspective que le spécisme (ou espécisme) est défini par David Olivier, fondateur des *Cahiers Antispécistes*, comme étant

à l'espèce ce que le racisme est à la race, et ce que le sexisme est au sexe : une discrimination basée sur l'espèce, presque toujours en faveur des membres de l'espèce humaine (*Homo sapiens*) (Olivier, 1992 : e.l.).

Dans l'introduction à *La révolution antispéciste*, les coordinateurs Yves Bonnardel, Thomas Lepeltier et Pierre Silger explicitent les implications pratiques de cette

idée selon laquelle l'espèce à laquelle appartient un être vivant constitue en soi un critère de considération morale. Concrètement, cela veut dire que vous êtes spéciste si, pour la simple raison qu'ils ne sont pas humains, vous estimez que les animaux peuvent être exploités et tués juste pour votre consommation et vos loisirs (2018 :13).

Le philosophe François Jacquet précise, lui, que le fait que les espèces existent n'étant pas clair, « il faudrait donc dire, en fonction de l'espèce, dans laquelle (les animaux) sont classés » (Jacquet, 2018 : e.l.¹). L'antispécisme est alors l'idée selon laquelle l'espèce « *n'est pas* un critère pertinent de considération morale. Il faut prendre en compte l'intérêt (ou : les droits) des individus, *quelle que soit leur espèce* » (Lepeltier/Sigler/Bonnardel, 2018 :14).

En invitant à l'extension du périmètre d'application de la communauté de considération des intérêts et des droits aux individus sentients non-humains, l'antispécisme pense l'émancipation dans une perspective inter-espèce. Par leur virulence, les critiques vis-à-vis des mobilisations écologistes jugées trop radicales et des mobilisations antispécistes en font des ennemis de l'ordre social, politique et économique.

A. De l'extension de l'application du principe d'égalité

Le principe d'égalité, pilier de la modernité politique, est défini comme un droit naturel caractérisant l'humanité (Milligan, 2015 :6-15). Il est l'idéal politique à la fois le plus mobilisé et le plus controversé. Son sens est complexe et polémique car les divergences portent à la fois sur sa défi-

¹ En ligne.

nition comme principe de justice, son périmètre et ses modalités d'application. Les catégorisations érigent des frontières entre groupes humains, et entre humains et non-humains, justifiant l'exclusion ou l'inclusion dans la communauté des égaux. C'est pourquoi la dénonciation de la dimension hiérarchisante des classifications (Dorlin, 2006 ; Stoler, 2013) fait partie intégrante des mobilisations féministes, antiracistes et pour la justice sociale.

Être en position de classificateur est un pouvoir fondamental car il conditionne les autres. Celui qui se dit et se fait « homme », au sens polysémique d'humain et de mâle, se prend comme point de référence pour soumettre celles et ceux qu'il renvoie à l'animalité, suprême défaut d'humanité (Le Bras-Chopard, 2000). Le pouvoir de catégoriser et de classer détermine en effet le cadre de la discussion sur le « qui » et le « ce qui » est politique et donc aussi sur le droit d'avoir des droits.

Les mobilisations contre les inégalités, notamment dans la dénonciation des effets imbriqués du tryptique sexe/race/classe, ont pour point commun de revendiquer que chaque humain·e soit reconnu·e et traité·e comme un·e égal·e. Pour cela, elles remettent en cause l'animalisation de certains groupes humains, qu'il s'agisse des femmes, des personnes racisées, des personnes en situation de handicap et/ou des « pauvres ». L'objectif est d'intégrer ces groupes dans la communauté des égaux en les faisant passer de l'autre côté de la barrière instaurée entre animalité et humanité, et non en interrogeant la légitimité et les conséquences de cette barrière.

Les critiques contemporaines, portées dans l'espace public et médiatique, envers l'extension du principe d'égalité dans sa définition et son périmètre d'application associent l'égalité à une passion destructrice. Cette passion égalitaire est dénoncée comme prenant la forme d'une inflation de demandes, qualifiées d'individualistes et de multiculturalistes, menaçant l'unité politique, incarnée en France par un « universalisme républicain » prétendument neutre à préserver (Gauchet, 2002). À travers ses travaux sur les paradoxes de la citoyenneté, Joan W. Scott (2002) nous invite à aborder cet universalisme de manière critique en appréhendant les revendications d'extension de l'application du principe d'égalité comme con-substantielles d'une démocratie toujours en cours. L'égalité et l'universalisme participent alors tous les deux d'un processus à la fois théorique et pratique toujours en mouvement et en contradiction. Historiquement, le principe d'égalité a été fondamentalement exclusif puisque la communauté politique et juridique n'a inauguralement inclus, que celles et ceux qui ont été reconnus comme légitimes à y appartenir : les « frères » (Pateman, 1988). Une lecture processuelle du rapport à l'égalité permet de comprendre l'importance de la définition des frontières de la fraternité, déterminant celles de la communauté politique. Il s'agit alors de s'interroger sur l'angle mort que constituent l'existence et la place des « non-frères » (Sénac, 2017). L'animalisation est une pièce maîtresse de l'exclusion hors de la citoyenneté civile, civique et sociale (Marshall, 1950) des « non-frères », c'est-à-dire des groupes d'individus renvoyés à leur préten-

due incapacité à être du côté de la raison du fait de leurs « qualités » et missions associées à leur nature, notamment sexualisées et racialisées.

Des travaux en histoire socio-environnementale examinent l’imbri- cation des enjeux raciaux, sexués, environnementaux et spécistes que cela soit dans le contrôle et l’appropriation des animaux dits sauvages ou dans l’organisation des espaces, notamment à travers la mise en place des parcs nationaux (Pouillard, 2019 ; Blanc, 2020). L’analyse du rapport aux ani- maux non humains a aussi été appréhendée dans une perspective philoso- phique, psychologique et éthologique à travers la question du rapport à ce qu’est être vivant (Servais, 2022) dans un monde habitable (Despret, 2021) car partagé. Le philosophe Baptiste Morizot lance ainsi un appel à réinventer « une cosmopolitese » visant, selon sa définition, à « retrouver et (...) inventer les égards ajustés envers les autres formes de vie qui font le monde, d’être enfin un peu cosmopoli » (2020 :287). La cosmopolitese peut être lue comme une avancée dans la considération (Pelluchon, 2018) accordée aux vivant·e·s non humain·e·s se situant dans le registre éthique de la civilité. Mais cette avancée a pour limite de constituer encore dans une forme d’évitement du registre politique de la citoyenneté cosmopolite.

Le philosophe Jean-Hugues Barthélémy défend, lui, explicitement une perspective politique en promouvant une réappropriation du droit. L’horizon est alors que le droit devienne la nouvelle base d’un équilibre biosphérique en passe d’être détruit en raison d’un héritage juridique et politique totalement anthropocentré ayant fait de la planète notre simple « environnement » à exploiter. Pour cela, il est nécessaire d’accorder des droits aux sujets sensitivo-émotifs non-humains (Barthélémy, 2018, 2021, 2022). En écho à l’affirmation « l’écologie sans la lutte des classes, c’est du jardinage » provenant du leader syndicaliste brésilien Chico Mendes, il défend que « l’écologie sans la refondation du droit au profit des non- humains, c’est de l’anthropocentrisme persistant protégeant l’équilibre biosphérique *pour* sauver l’humanité » (Barthélémy, 2023 : e.l.). Il précise que dans une époque de catastrophe écologique, le débat politique doit être repensé dans le dépassement d’une réponse nationale vers l’« âge po- litico-éco-logique de la société internationale et responsable » (Barthélé- my, 2018 :319). Il prône la mise en place d’un système ayant pour priorité la plus grande compatibilité possible des besoins et souffrances de tous les êtres, et pas seulement des humains. Cette réconciliation participe à l’éla- boration d’un commun fondé sur la reconnaissance que l’épanouissement des humains est compatible, voire lié de manière vitale, avec la prise en considération des intérêts des animaux non humains et avec l’équilibre des écosystèmes.

Cet horizon de réconciliation entre les intérêts des humains et ceux des autres espèces animales se heurte à une généalogie où les animaux non humains ont été sortis du politique au motif que, sans *logos*, ils sont dans l’incapacité de contracter, de sortir de la/leur nature.

B. Un tournant vers une zoopolitique émancipatrice

La remise en cause de l'exploitation animale s'inscrit dans le prolongement de la démarche qui a été celle de la théorie critique moderne pour l'exploitation humaine (Frère, 2015), notamment sur des critères sexués, racisés, économiques et/ou sociaux. À l'inverse, elle est en rupture avec l'affirmation fort ancienne, associée à Aristote, selon laquelle « le politique est le propre de l'homme » (*Politique*, I, 2, 1253 a 1-8). Pour comprendre la résistance historique qu'un tel postulat incarne, il est essentiel de l'analyser dans ce qu'il exprime et suppose.

À suivre cette approche, poser la question de savoir s'il y a un animal politique autre qu'humain revient à s'interroger sur le partage avec certaines espèces animales de caractéristiques définies comme spécifiquement humaines : le langage, la raison. C'est parce que le sens du collectif, la distinction du juste et de l'injustice sont attribués à des primates que certains éthologues défendent l'extension des droits de l'homme aux singes anthropoïdes. Ces travaux et propositions font l'objet de critiques. Citons par exemple le philosophe Jean-Louis Labarrière qui dénonce la tentation qui consisterait à « rabaisser les humains et leur *logos* afin de rehausser les autres animaux au nom de leur nature ou de leurs habitudes » (2016 :159).

Comme le souligne le philosophe Patrick Llored, les questionnements contemporains sur les droits des animaux s'inscrivent dans un tournant politique de l'éthique animale succédant à la découverte de l'éthique animale anglophone, à travers en particulier les travaux de Peter Singer dans les années 80, et à l'introduction des « *cultural studies* » dans les années 2000, notamment *via* ceux de Donna Harraway. Jacques Derrida a, lui aussi, joué un rôle central dans le passage à un âge politique car ses analyses nous invitent

à repenser de fond en comble notre relation aux vivants non-humains, en les inscrivant dans une communauté politique et morale qui en ferait des 'sujets' à part entière (Llored, 2015 :4).

Après la reconnaissance des liens d'interdépendance des êtres situés dans un même espace écologique (Guillo, 2019) et de l'agentivité animale, entendue comme leur réappropriation d'une forme d'autonomie, dans les relations avec les humains, la question posée est celle de la liberté animale dans une biopolitique déclinée en zoopolitique. Jacques Derrida porte cet horizon en affirmant que le propos n'est pas

simplement de rendre la parole à l'animal, ou donner à l'animal ce dont l'homme le prive en quelque sorte, (mais) à marquer que l'homme en est aussi, d'une certaine manière, 'privé' (2006 :219).

Il souligne la portée de cette démarche en précisant qu'elle suppose une « réinterprétation radicale du vivant » dans le dépassement de la discussion sur l'essence de l'humanité, de l'animalité et du vivant. Pour reprendre les mots de Patrick Llored, l'enjeu est

malgré les résistances de tous les zoopouvoirs (dont le plus puissant est celui de l’État adossé à un droit qui reste profondément anthropocentrique), de donner lieu à une zoopolitique positive dans laquelle, par exemple, le droit pourrait devenir un droit politique interspécifique inédit dans l’histoire de l’humanité (Llored, 2019 : e.l.).

Dans *Considérer les animaux. Une approche zoinclusive*, Émilie Dardenne propose une démarche progressive dans la prise en compte de l’intérêt de tous les animaux, quelle que soit leur espèce. Elle présente des pistes concrètes de transition aux niveaux individuel, collectif et sociétal, qui vont de la consommation au choix de politique publique en passant par l’éducation et la formation. Elle propose des outils pratiques pour aider à porter des changements durables. Au niveau individuel, la zoinclusivité consiste par exemple à prendre en compte les besoins de l’animal que l’on souhaite adopter et l’engagement – financier, temporel... – qu’une telle démarche engendrerait avant de prendre la décision d’avoir un animal dit de compagnie. Au niveau des politiques publiques, la zoinclusivité prendrait notamment la forme de l’inscription des droits des animaux dans la Constitution afin de ne pas en rester à une proclamation de leur reconnaissance comme « des êtres vivants doués de sensibilité » (article 515 du Code civil depuis 2015) ou des « êtres sensibles » (article L214-1 du Code rural depuis 1976), mais de permettre qu’ils acquièrent une personnalité juridique dite technique portant des droits spécifiques et adaptés.

Cette approche met hors-jeu la question des différences de capacités entre espèces animales. Afin de faire comprendre et de dénoncer la violence infligée aux animaux non humains, il peut ainsi être fait appel à des analogies entre le traitement des animaux humains et non humains, notamment l’esclavage ou l’holocauste à travers le terme de zoolocauste (Kim, 2011 :311-333). Le recours à ces analogies, notamment par Solveig Halloin fondatrice et porte-parole de Boucherie abolition, est souvent mal reçu, y compris par les mouvements progressistes. Il est en effet considéré comme participant d’une banalisation et d’une disqualification de la gravité des persécutions ou des exterminations systématiques endurées par certains groupes d’humains du fait du racisme ou de l’antisémitisme. Elles peuvent aussi être comprises comme obligeant à regarder en face la dimension structurelle des violences et de l’exploitation subies par les animaux non humains sans pour autant nier ou sous-estimer celles subies par les groupes humains animalisés et leurs spécificités.

Plus globalement, l’antispécisme est disqualifié en l’associant à des mobilisations d’emblée sources de division et de désordre à travers le terme discréditant de « wokisme », voire même à une forme de terrorisme à travers le qualificatif d’« écoterroriste ». Il est alors appréhendé dans une logique conservatrice comme un pas de trop dans les mobilisations défendant l’extension de la communauté des égaux aux animaux non humains. Pour celles et ceux qui souhaitent conserver l’ordre existant, l’antispécisme s’inscrit en effet en continuité avec les mobilisations féministes, LGBTQ+, antiracistes, anti-validistes et/ou pour la justice sociale et écolo-

gique. Ceci alors que, comme nous le développerons dans la deuxième partie, cette continuité ne fait pas consensus au sein des mobilisations contemporaines contre les injustices.

*C. L'antispécisme comme « ennemi absolu » mortel
ou comment la fin de l'exception humaine est associée
à la fin de l'humanité*

La stigmatisation d'une partie de l'écologie, celle considérée trop radicale, et de l'antispécisme comme des ferments d'écoterrorisme, montre combien il est essentiel de comprendre ce que la politisation du rapport à ce que nous appelons notre environnement et aux animaux non humain bouscule, dérange.

Dans son essai *L'extinction de l'homme – Le projet fou des antispécistes*, le journaliste au *Figaro* Paul Sugy affirme ainsi que le projet antispéciste prend racine dans l'« annihilation de l'exception humaine – car c'est bien de cela dont il est question, derrière l'éventail des droits des animaux » (2021 :176). Cette annihilation s'inscrit, selon lui, dans la continuité de l'avènement de l'homme moderne comme homme des droits de l'homme, « vidé de sa substance pour n'être ramené qu'à une enveloppe formelle : celle de son individualité, qui le rend sujet de droits. » (*Ibid.* :175) Il poursuit en affirmant que « considérés de ce point de vue, l'homme et l'animal ont certes plus de ressemblances que de dissemblances » (*Ibid.* :175). Il fait le diagnostic que l'antispécisme est parvenu à un âge politique reconnaissant que les animaux ont « des droits *négatifs* (ne pas être mangés, tués, exploités...), le champ de leurs droits *positifs* (étant) encore largement inexploré » (*Ibid.* :71). Il commente ensuite la typologie établie par Will Kymlicka et Sue Donaldson dans *Zoopolis*, distinguant les animaux domestiques, sauvages et liminaires, dans le but de déterminer quel type de citoyenneté et de droits leur serait associé. Il cite le débat de la ville de Strasbourg du 21 septembre 2020 concernant la mise en place d'une « mission d'information et d'évaluation pour la gestion du rat en ville et des animaux liminaires dans l'habitat » (*Ibid.*:75) pour montrer que ces discussions théoriques infusent dans le débat public. Il précise ensuite que

toutefois, pour l'essentiel, les revendications antispécistes n'ont pas encore été prises en compte et tout laisse à penser que leur combat gagnera en intensité dans les années à venir, à moins qu'un terme y soit mis grâce à un sursaut de bon sens collectif – que nous appelons de nos vœux (*Ibid.* :76).

Les mises en garde de Paul Ariès contre le « terrorisme antispéciste » dans un parallèle entre le véganisme et le *jihad* (2020) renvoient, elles aussi, à une critique face à un danger perçu comme global et à contrecarrer sans tarder. Elles sont révélatrices d'une lecture de l'antispécisme comme une guerre globale et systémique contre l'humanisme et contre l'humain. Après avoir réhabilité le terrorisme comme une forme de résistance quand la légalité est pire que sa violation, il précise que

ce qui est gênant, ce n'est pas cette volonté de frapper au portemonnaie certaines entreprises barbares, mais d'atteindre les valeurs qui ne sont pas celles de la Bourse. [...] Il s'agit de s'en prendre à l'homme, de le faire tomber de son piédestal et même, pour certains, d'agir pour son extinction (in)volontaire et pour son éradication progressive (Ariès, 2020 :186).

Ce qu'il appelle le passage de l'humanisme à l'humanicide.

La journaliste Ariane Nicolas alerte, elle aussi, contre les dangers de l'antispécisme qu'elle qualifie d'imposture grandissante. Elle pose le constat de l'accélération des publications consacrées à l'antispécisme en citant notamment « le succès croissant » (2020 :27) des *Cahiers antispécistes*, créé en 1991, et la publication de l'ouvrage collectif *La révolution antispéciste* en 2018. Précisons que le dernier numéro des *Cahiers antispécistes* est paru en 2019, et que *La révolution antispéciste* est présentée dans sa préface par Renan Larue comme une façon de rendre justice aux rédactrices et rédacteurs de cette revue en publiant certains de leurs articles, la publication ayant pendant trente ans « pensé en marge du monde universitaire » et s'étant « souvent heurté[e] à sa complète indifférence » (Lepeltier/Sigler/Bonnardel, 2018 :10). Renan Larue souligne que « les temps changent heureusement », expliquant : « l'antispécisme est désormais regardé par beaucoup comme une position morale incontournable dans le champ de l'éthique » (*Ibid.*). Tout en reconnaissant des évolutions notables, « un intérêt croissant » des universitaires, des médias et de l'opinion publique pour les questions liées à la cause animale, les co-éditeurs de cet ouvrage précisent que

ces idées rencontrent de nombreuses résistances et ne progressent que lentement. Nos sociétés sont fondées sur une exploitation animale omniprésente, qui infuse les moindres de nos actes quotidiens (*Ibid.* :15).

C'est parce que le spécisme est une question doublement politique, inscrite à la fois dans la structure politique et économique de nos sociétés et dans la construction de notre rapport à l'intime, que ces résistances demeurent, malgré la reconnaissance de la question animale comme légitime à la fois d'un point de vue écologique et moral.

En termes de résistance à la transformation systémique qu'impliquerait une société antispéciste, la position de la journaliste Ariane Nicolas est révélatrice du refus de reconnaître l'antispécisme comme un projet politique pouvant faire l'objet de discussion. Elle le considère en effet comme une « forme particulière de radicalisation » réhabilitant la « figure du *combattant* » où « l'individu se construit une nouvelle personnalité sur un mode conflictuel, en rejetant les traditions culinaires et culturelles de la société où il vit » (Nicolas, 2020 :212-213). Elle cite les témoignages rapportés par l'ethnologue Catherine-Marie Dubreuil (2013) dans sa recherche sur le mouvement antispéciste français depuis le milieu des années 1980 pour affirmer que « la radicalité (est) recherchée pour elle-même » (Nicolas, 2020 :213). L'origine étymologique de la radicalité renvoie, se-

lon elle, au caractère tranché d'opinions visant une transformation profonde de la société, mais aussi au fait de penser « détenir une vérité pure et authentique, la seule à être vraiment d'*origine* » (*Ibid.*). Elle analyse le succès croissant de l'antispécisme comme

met(tant) en lumière la fragilité de la philosophie humaniste, qui semble avoir fourni tous les outils conceptuels à l'antispécisme pour scier la branche sur laquelle il est assis. 'Je n'aime pas les animaux, je les respecte', clame ainsi Aymeric Caron, faisant l'éloge d'une valeur chère à Kant. Quand Peter Singer s'attache à la notion très libérale d' 'intérêt', Sue Donaldson et Will Kymlicka entendent, eux, faire profiter les animaux de la notion de 'citoyenneté' (Nicolas, 2020 :27).

Après les avoir listés – liberté, souveraineté, respect, individualité, égalité, droits naturels inaliénable, résistance à l'oppression – elle invalide la réappropriation des « grands concepts de la philosophie politique moderne » par les antispécistes au motif qu'ils « sont convoqués pour défendre des êtres pourtant incapables d'en comprendre le sens » (*Ibid.*).

Cet argument est à examiner au regard de la question du renvoi des animaux à leur incapacité mentale et sur les liens qui peuvent être établis avec l'animalisation des personnes en situation de handicap (Taylor, 2017). Les travaux sur le psychisme des animaux, dont leur rapport à l'inconscient, dans le dépassement de la frontière humain/non-humain, contribue au renouvellement de ces discussions dans la remise en cause de l'association entre animalité et incapacité mentale (Burgat, 2023).

En faisant une équivalence, ou tout du moins en établissant un continuum entre la fin de l'exception humaine (Schaeffer, 2007), de l'humanisme et de l'humanité, ces discours instaurent l'antispécisme en un « ennemi absolu » mortel au sens schmittien, pour le distinguer des « ennemis réels » qui viennent de l'extérieur. Ils alertent sur la nécessité de l'empêcher de se propager avant qu'il ne soit trop tard. En continuité avec les résistances face aux avancées en termes de lutte contre le sexisme et le racisme, ces positions anticipent l'extension de la communauté juridique et politique pour les animaux non humains comme une mise en danger de l'ordre social et politique anthropocentré. Ce mouvement, qualifiable de réactionnaire, est déjà présent dans l'essai *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme* publié en 1992 par Luc Ferry qui y dénonçait l'antispécisme et l'écologie profonde comme de l'antihumanisme prenant ses racines dans le nazisme. Cette confusion entre la remise en cause du suprémacisme humaine et une mise en danger de l'humanité souligne la difficulté à penser le dépassement de l'anthropocentrisme comme un horizon positif, participant d'objectifs positifs tels que la prise en cause des urgences écologiques vitales et l'émancipation commune.

III. La synergie des émancipations à l’épreuve de l’antispécisme

La délégitimation de l’antispécisme comme mettant en danger l’humanité ne doit pas faire écran à sa prise en considération comme un enjeu dans la discussion sur l’émancipation. Pour cela, il est essentiel de se demander quelle est sa place dans les mobilisations progressistes.

C’est dans cette perspective que Will Kymlicka (2019) analyse les résistances des mobilisations progressistes, qu’il associe à la gauche, aux enjeux liés à la question animale et à la remise en cause de l’anthropocentrisme et du suprémacisme humain. Il considère le dépassement de la dichotomie humain/non-humain comme une étape nécessaire pour porter une société libérée des dominations et des oppressions entre humains et non-humains, mais aussi entre humains.

Après avoir explicité cette invitation de Kymlicka à une synergie des émancipations intégrant l’antispécisme, nous examinerons la manière dont cette synergie est abordée dans une enquête qualitative, effectuée en 2019-2020, auprès de 130 responsables d’association et activistes féministes, antiracistes, écologistes, pour la justice sociale et antispécistes. Il est à noter que parmi les 130 personnes interviewées, 15 l’ont été du fait de leur engagement antispéciste. Les autres personnes interviewées ont été contactées en lien avec leur engagement soit féministe, soit anti-raciste, soit pour la justice écologique, soit pour la lutte contre la pauvreté et la justice sociale. Cela ne veut pas dire qu’une personne interviewée ne peut pas être engagée dans plusieurs causes, mais que l’échantillon a été constitué en ayant pour objectif de donner la parole à des personnes représentatives de la diversité des positionnements dans chaque cause. Ces entretiens semi-directifs ont eu en effet pour but d’appréhender les grammaires de la contestation (Pereira, 2010), c’est-à-dire les logiques sous-jacentes aux engagements contre les injustices. La première question posée, aussi appelée consigne, consiste à interroger la place et le rôle du principe d’égalité dans leur engagement. L’entretien semi-directif se déroule ensuite autour de thèmes clés : le « pour quoi/vers quoi », le « qui », le « comment », le rapport à l’engagement et aux frontières du politique, et les spécificités des mobilisations contemporaines contre les injustices. Cette enquête n’intègre pas de responsables d’association ou d’activistes se situant dans un registre conservateur au sens où elles ne remettraient pas en cause, voire justifieraient, les injustices structurelles ou des traitements inégalitaires pour les autres causes. Je n’ai donc pas sollicité de responsables d’association et activistes portant une idéologie conservatrice en particulier envers les femmes et les personnes racisées, et ceci même s’ils se revendiquent écologistes, pour la défense des animaux, voire même antispécistes. J’ai appliqué cette règle pour le choix de toutes les responsables d’association et activistes de toutes les causes, je n’ai par exemple pas interviewé de personnes se revendiquant féministes si elles participent du racisme ou de toutes autres formes d’exclusion ou de discrimination.

Cette enquête a fait l'objet d'une retranscription thématique en veillant à être à l'écoute des sujets qui émergent lors des entretiens, même lorsqu'ils ne rentrent pas dans les thèmes-clés contenus dans la grille d'entretien. Cela a en particulier été le cas concernant l'importance accordée à la spontanéité dans les mobilisations et leur synergie, et au « faire en commun » dans la construction d'un commun émancipateur.

A. Politisation de la question animale et émancipation inter-espèce

Will Kymlicka n'oppose pas, mais au contraire lie, le dépassement de l'animalisation de groupes humains et l'inclusion des animaux non humains dans la communauté morale et politique. Pour lui, en effet, le suprémacisme humain n'est pas une stratégie efficace pour combattre la déshumanisation dans la mesure où « plus les gens pensent que les humains sont supérieurs aux animaux, plus ils tendent à déshumaniser les immigrants, les femmes et les minorités raciales » (2019 : e.l.) Il précise qu'il est essentiel de comprendre que si les défenseurs des droits des animaux sont les « orphelins de la gauche », c'est parce que l'inclusion de nouveaux groupes humains dans la communauté des égaux a pris la forme d'une sortie de l'animalisation. Will Kymlicka précise ainsi que si les animalistes ne sont pas ou peu reconnus comme des membres de la famille progressiste, c'est parce que

l'argument le plus courant en faveur des droits des animaux repose sur la continuité entre les humains et les animaux ; à l'inverse, l'argument le plus courant pour les droits des groupes déshumanisés repose sur une discontinuité radicale entre les humains et les animaux (*Ibid.*).

Ainsi, d'après lui, la difficile reconnaissance de la question animale comme un sujet politique légitime par la gauche s'explique par le fait que la conquête des droits égaux pour les groupes minorisés a pris la forme de luttes pour leur reconnaissance comme des humains à part entière. Loin de remettre en cause le spécisme, les mouvements progressistes en font ainsi explicitement un point commun aux processus d'émancipation.

En partant de ce constat, Will Kymlicka donne des pistes « pour combler ce fossé historique » entre les mouvements progressistes et la question du suprémacisme humain. Le terme de « fossé » ne doit pas occulter les ponts (Audier, 2017) liant les engagements socialistes, anarchistes, anti-capitalistes et l'expression d'une sensibilité et de revendications pour ces « autres exploités » que sont les animaux (Bondon/Boisjean, 2021). L'élevage pour l'alimentation (Alonge/Christin, 2023), la corrida, la chasse, l'élevage ou l'abattage industriels sont ainsi dénoncés par des personnalités aussi diverses que le médecin et poète Ernest Coeurderoy, l'écrivain Léon Tolstoï, le journaliste et anarchiste Octave Mirbeau, la journaliste et militante féministe Marie Huot, le géographe libertaire Elisée Reclus ou Louise Michel. Louise Michel qui fut aux côtés des femmes, des colonisés et des animaux explique dans ses *Mémoires* qu'« au fond de (sa) révolte contre les forts, (elle) trouve du plus loin qu'elle (se)

souviennne l’horreur des tortures infligées aux bêtes » (Bondon/Boisjean, 2021 :61). La remise en cause des violences envers les animaux non humains ne date ainsi pas de l’apparition du terme d’antispécisme qui désigne un mouvement philosophique et politique apparu, comme nous l’avons déjà abordé, dans les années 1970, par analogie avec les termes de racisme et de sexisme, pour dire l’exclusion de la sphère morale et juridique des animaux non humains.

Un demi-siècle après, Will Kymlicka pose le même diagnostic et présente des raisons pour essayer de dépasser la discontinuité radicale entre les humains et les animaux. Premièrement, du fait de la découverte d’origine, d’intérêts et de capacités communs, les travaux scientifiques rendent de plus en plus difficile la défense de l’exception et de la suprématie humaine. La continuité, en termes d’intérêt et d’interdépendance, ne concerne pas que les animaux humains et non humains, mais plus largement les vivants. Les débats aussi bien sur l’anthropocène, dans ses déclinaisons (androcène, capitalocène, colonialocène, plantationocène, sécularocène), que sur l’intelligence artificielle interrogent le postulat de l’exception humaine comme horizon moral et politique. Après avoir étendu la communauté politique aux groupes animalisés, la question se pose alors de l’extension du continuum politique et juridique aux animaux non humains et aux vivants. Jean-Louis Genard relève deux principes de justification à cette extension : la reconnaissance de la souffrance dans la logique du care ou, « dans la logique capacitaire, la reconnaissance chez les animaux de capacités comparables aux capacités sur lesquelles se fondait l’exceptionnalité humaine » (Genard, 2020 :8).

La deuxième raison avancée par Will Kymlicka est la nécessaire reconnaissance de « l’agriculture animale » comme « une catastrophe environnementale – et une catastrophe dont les coûts sont d’abord supportés par les moins bien nantis » (Kymlicka, 2019 : e.l.). La remise en cause du « complexe animalo-industriel » et la transition vers un régime alimentaire végétal sont alors une conséquence logique de l’imbrication des dominations et des exploitations.

Selon lui, la meilleure raison de construire des ponts entre la question animale et les mouvements progressistes pour les droits humains est qu’il y a un lien de causalité entre la hiérarchie des espèces et la déshumanisation. Son argument fort est que « le suprémacisme humain n’est pas seulement inutile pour lutter contre la déshumanisation » (*Ibid.*), il est contre-productif. Kymlicka précise qu’à la lecture d’un article évoquant la continuité de caractères et d’émotions entre les animaux et les humains,

les gens tendent à reconnaître l’égalité de ces groupes humains marginalisés. Autrement dit, réduire la distance entre le statut des humains et celui des animaux contribue à réduire les préjugés et renforce la conviction que les différents groupes humains sont égaux entre eux (Kymlicka, 2019 : e.l.).

L'écrivaine et sociologue Kaoutar Harchi porte elle aussi une interpellation sur la nécessité

à gauche, puis bien au-delà de la gauche, de ne perdre personne, (de) ne laisser aucun *individu* lointain de l'action, des théories qui la soutiennent et des espérances collectives qui la guident (Harchi, 2022 : e.l.).

Elle inscrit l'alliance entre animaux humains et non humains dans une analyse du spécisme comme articulant deux dimensions : l'exploitation des animaux « inscrite dans le mouvement global d'affaiblissement des possibilités de régénérescence des matières terrestres » et « l'imputation massive des caractéristiques ontologiques dépréciatives de l'animalité sur la fraction résiduelle de l'humanité pour en justifier *a posteriori* la domination » (*Ibid.* : e.l.).

La lutte contre la hiérarchie des espèces et celle contre les hiérarchies intra-humaines participent ainsi d'un même horizon. L'enjeu est alors que les mobilisations contre toutes les injustices s'inscrivent en interaction, en synergie pour promouvoir ensemble une nouvelle étape de l'égalité dans une interdépendance émancipée.

Incarnant une convergence entre engagement LGBT et animaliste, Morgan Zoberman, homme trans engagé dans le milieu queer, a co-organisé les Estivales de la question animale avant de cofonder l'Université d'été de la libération animale (UELA) en avril 2018 afin de créer « un événement animaliste réfléchissant à l'articulation des luttes et refusant toutes les oppressions, reprenant la devise "libération animale – libération humaine"² ». L'UELA est définie sur son site internet comme « un espace qui se veut égalitaire, bienveillant et accueillant pour toutes les personnes voulant y participer »³. Son objectif est de permettre le développement d'« un mouvement de société global vers plus de justice pour tous les animaux, humains et non-humains »⁴. En ce qui concerne le principe d'égalité, Morgan Zoberman considère, dans son entretien, que si « dans l'antispécisme, on fait souvent appel à ce principe, c'est parce qu'on n'a que ça qui nous permette de faire un rempart éthique [contre] la maltraitance animale ». Après des années de militantisme, il a « fini par [se] méfier des gens qui font trop souvent appel aux grands concepts » et émet des doutes sur le fait que les principes, très présents dans les discours antispécistes, régissent « vraiment nos actions au quotidien ». S'il y a un domaine où le principe d'égalité doit, selon lui, être central, c'est celui de la convergence des luttes, au sens où « il s'agit de ne pas prioriser les intérêts d'une lutte sur une autre ». J'ai aussi interviewé Adrian Debord, qui a fondé l'UELA à ses côtés et est par ailleurs membre de l'association trans militante lyonnaise Chrysalide. Il m'a précisé que cette université d'été a été mise en

² Voir le site de l'Université d'été de la libération animale, en ligne sur <https://uela.fr/a-propos/>

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

place en réponse à certaines organisations du mouvement antispéciste, telles que les Estivales de la question animale, qui – selon lui et d’autres militant·es – abordent la question animale en se déconnectant des autres luttes, en particulier antiracistes, féministes et LGBT.

L’analyse du positionnement des responsables et activistes interrogé·e·s dans le cadre de cette enquête s’inscrit dans l’affirmation de Will Kymlicka, selon laquelle le fait d’expérimenter le renvoi à la presque humanité entre humains amène les minorités sociales à appréhender différemment l’association des animaux non humains à la sous-humanité. Adrian Debord m’expliqua ainsi que « l’expérience sociale de l’inégalité conditionne notre approche des inégalités », « ce ne sont pas seulement des postures politiques mais aussi des postures humaines », au sens de ce que chacun·e expérimente.

À propos de la difficulté, voire de l’incapacité, à penser et porter ensemble l’émancipation des *presque-humains* et des *sous-humains* (Kymlicka, 2018) en unissant ces luttes, Mata’i Souchon, co-organisateur de la Journée mondiale pour la fin de la pêche et des Estivales de la question animale, rattache lui, dans son entretien, la difficile réception de l’antispécisme par les milieux militants féministes, antiracistes et LGBT au fait qu’« à gauche, l’égalité cela veut dire l’égalité entre humains ». D’après lui, « l’égalité entre humains est revendiquée en oubliant des milliards d’individus », plus encore en s’en démarquant. Les féministes vont ainsi dire « on n’est pas des poules » et les personnes subissant le racisme « on n’est pas des singes ». Lorsqu’à l’inverse, des antispécistes font des comparaisons entre les violences subies par les animaux et les humains, cela va être perçu – explique-t-il – comme une indécence qui vient discréditer la lutte commune. Mata’i Souchon me donne ainsi l’exemple de la Veggie Pride lancée en 2001, qui avait d’abord été bien accueillie par l’Inter LGBT, mais qui, quelques années plus tard, a dû faire face à un torrent d’insultes *via* les réseaux sociaux dénonçant comme « insupportable » la comparaison entre les personnes LGBT et les animaux. Aussi conclut-il à l’existence d’une « végéphobie dans les milieux égalitaristes », qui correspond, selon lui, à « une hiérarchisation des victimes et des causes ».

Cette situation est perçue comme d’autant plus regrettable qu’elle bloque la possibilité d’alliance entre mobilisations, comme le souligne notamment, lorsque je l’interviewe, Axelle Playoust-Braure, elle aussi co-organisatrice des Estivales de la question animale, et corédactrice en chef de *L’Amorce. Revue contre le spécisme*. C’est de manière évidente qu’existe d’après elle « une convergence théorique » entre féminisme, antiracisme et antispécisme dans la mesure où « le sexe, l’espèce comme la race sont des critères arbitraires qui ne peuvent en eux-mêmes être pertinents pour discriminer ». La notion d’égalité, entendue au sens d’égalité de considération, est fondamentale dans son militantisme : « l’idée n’est pas d’être aveugle aux différences et de défendre une stricte égalité de traitement » car « les animaux et les humains ne sont pas semblables en tout point, mais plutôt de défendre une égalité de considération des inté-

rêts partagés, comme l'intérêt à vivre ou à ne pas souffrir ». Face aux critiques visant les antispécistes qui comparent les expériences de violence envers les animaux et les humains, notamment en parlant de viol ou d'holocauste, elle répond que

quand on parle d'antispécisme, on parle de rapports sociaux entre des classes : les humanisés et les animalisés. L'antispécisme concerne tous ceux qui sont animalisés. Les femmes, en tant qu'animalisées, sont donc elles aussi les premières concernées du spécisme.

Pour elle, les dominant·e·s sont aussi concerné·e·s par la domination, en ce qu'ils en retirent des privilèges et qu'ils peuvent faire le choix « par solidarité » de les remettre en cause. Tandis que « la gauche a tendance à ne compter que sur la conscience de classe des dominés », son propos est de souligner l'importance parfois cruciale, et particulièrement dans le cas de l'antispécisme, de « la conscience de classe des dominants pour faire évoluer les choses ».

*B. Les mobilisations contemporaines contre les injustices
au défi de la question animale : vers une synergie des luttes*

Si l'expression de « convergence des luttes » est critiquée de manière assez unanime par les responsables associatifs et activistes interviewé·e·s comme faisant courir le risque de hiérarchiser les luttes, l'horizon d'une synergie, d'alliances ou de complicités politiques entre groupes humains exclus ou discriminés est valorisé par les responsables d'association et activistes féministes, antiracistes et pour la justice sociale et écologique que j'ai rencontré·e·s. Il s'agit en effet pour elles/eux de s'allier, au-delà de leurs divergences, au nom d'une commune humanité et de la résistance à un « ennemi commun » : le néolibéralisme structurellement sexiste, raciste, classiste et écocidaire (Sénac, 2021, 2024a et b).

La réflexion sur la place et le rôle respectifs des premier·e·s concerné·e·s et des allié·e·s est considérée comme au cœur de la synergie des mobilisations. Face au constat d'interdépendance, voire d'imbrication, des inégalités, notamment sociales et écologiques, l'alliance entre premier·e·s concerné·e·s et allié·e·s est pensée avec un accent mis sur le respect des spécificités des différentes mobilisations et sur l'importance de la spontanéité (Sénac, 2023). C'est pour cette raison que les termes de confluence ou de synergie sont préférés à celui de convergence des luttes associé à une unification rigide et homogénéisante incompatible avec la reconnaissance de la spécificité des mobilisations. Les responsables d'association et activistes interviewé·e·s font en particulier référence à la célèbre phrase attribuée à l'activiste aborigène d'Australie, Lilla Watson : « Si tu es venu pour m'aider, tu perds ton temps, mais si tu es venu parce que tu penses que ta libération est liée à la mienne, alors travaillons ensemble ».

Alors que la synergie avec les mobilisations en faveur du vivant est souvent abordée spontanément à travers les liens entre justice sociale et écologique, féminisme et écologie (écoféminisme), antiracisme et écologie (écologie décoloniale), la synergie avec les mobilisations pour les ani-

maux non humains n’est introduite que par les antispécistes. Lorsque je les interroge sur les alliances avec l’antispécisme, les responsables d’association et activistes d’autres causes sont nombreux à appeler à la vigilance face au danger de fragiliser les alliances entre féminisme, antiracisme et justice sociale. Ces alliances reposent en effet à la fois sur une reconnaissance mutuelle comme humain·e à part entière et sur une opposition à un « ennemi commun » : le système qualifié de capitaliste ou néolibéral, défini comme structurellement sexiste, raciste, classiste et écocidaire. Sans nier les difficultés spécifiques associées au fait d’être un mouvement d’allié·e·s, les antispécistes considèrent qu’ielles ont un ennemi commun avec les autres dominations en dénonçant les systèmes politique et économique comme structurellement spécistes en plus d’être sexistes, racistes, classistes et écocidaire (Playoust-Braure/Bonnardel, 2020).

Les responsables associatifs et activistes antispécistes interviewé·e·s défendent ainsi une synergie entre les émancipations sociales, féministes, antiracistes, écologistes et antispécistes. Au-delà de leurs divergences, ces responsables associatifs et activistes antispécistes appréhendent en effet leur engagement comme participant de la construction d’un commun en devenir. La politisation de l’antispécisme est notamment abordée par Wilène Pilate, militante animaliste, féministe et antiraciste, organisatrice de la Veggie Pride. Elle place l’antispécisme à la jonction de ses différents engagements, en précisant que le principe d’égalité doit être imbriqué avec la libération, que cela soit pour les femmes, les personnes racisées ou les animaux non humains. L’objectif est, pour elle, non seulement d’avoir les mêmes droits, mais aussi de s’émanciper de la domination systémique, relative aussi bien au patriarcat, au racisme qu’au spécisme. Elle place ainsi le principe d’égalité au fondement de ses engagements. En ce qui concerne les animaux non humains, elle affirme, dans son entretien, que les considérer comme des égaux « c’est tenir compte de leur propre vie », avant d’ajouter : « Oui, leur vie mérite d’être vécue pour elle-même », et il faut « qu’il y ait une égale considération de leur bien-être ». Brigitte Gothière, cofondatrice et porte-parole de L214 éthique & animaux, inscrit elle aussi son militantisme dans un engagement transversal contre les injustices. Elle a d’abord été engagée à la Croix-Rouge sur les questions humanitaires, contre le racisme et les discriminations, avant de co-crée en 2008 l’association L214 en référence à l’article du code rural et de la pêche maritime reconnaissant pour la première fois en 1976 que « tout animal est un être sensible [qui] doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » (article L214-1). Brigitte Gothière me précise que l’égalité est alors à appréhender comme « la prise en compte des intérêts en partant du principe que les individus, à partir du moment où ils sont sentients, peuvent éprouver des émotions, des sensations, expriment le désir de vivre ».

Cette continuité entre le sexisme, le racisme et le spécisme en termes à la fois de diagnostic d’injustices structurelles et de réponse par une extension de l’application du principe d’égalité est souvent rejetée comme ab-

surde par les responsables d'association et activistes des autres causes. Ils considèrent en effet que cela déboucherait sur une uniformisation des droits et devoirs des animaux et des humains. Mathilde Dorbessan, porte-parole pour la France de l'association « Pour une éthique dans le traitement des animaux » (PETA) à la date de l'entretien, me précise ainsi que les détracteurs des mobilisations pour la défense des droits des animaux raillent cette démarche en expliquant qu'elle consiste à « demander le droit de vote pour les poules ». Ce type de réflexion est une manière de détourner la discussion sur le fait que, comme l'analyse Brigitte Gothière, cofondatrice et directrice de L214, dans la même enquête, « avec plus de mille milliards d'animaux qui sont tués chaque année dans le monde, c'est un enjeu majeur des questions de justice, d'égalité, de compassion, de bienveillance ». En effet, si la légitimité accrue des mobilisations pour la cause animale et des travaux sur la question animale est notable, pour autant l'exploitation animale demeure. Le carnage continue comme le dénonce en particulier Jean-Marc Gancille (2000), activiste au sein de plusieurs mouvements et cofondateur notamment du collectif anti-captivité Rewild. Ce carnage a des conséquences désastreuses et tragiques pour les animaux élevés pour être mangés, mais aussi pour l'espèce humaine, notamment à travers la destruction des écosystèmes qu'il provoque.

Afin d'appréhender ces violences dans leurs spécificités, les responsables d'association et activistes interviewé·e·s soulignent l'importance de reconnaître la parole des premier·e·s concerné·e·s et de ne pas reproduire des dominations et des occultations lorsqu'on est en position d'allié. La spécificité des mobilisations antispécistes et pour le·s vivant·e·s est, comme l'affirme Mathilde Dorbessan, porte-parole de PETA France, dans son entretien que ce sont des « mouvements d'alliés ». Elle ajoute que cela ne veut pas dire que « les animaux non humains sont sans voix ni que les humains ne sont pas concernés ».

La conception, très défendue dans cette enquête, des alliances comme des pratiques à vivre dans un présent de l'engagement fait écho à la défense par Léon Trotski d'un front commun conjuguant l'expression spontanée des revendications et l'organisation d'alliances qui ne soient pas déterminées *a priori* par les appareils partisans. L'expression « marcher séparément, frapper ensemble » dit la volonté, toujours actuelle, de conjuguer la préservation de la liberté et de la spécificité des revendications et des luttes avec la force d'une alliance contre l'ennemi commun. Les responsables associatifs et militant·e·s interviewé·e·s font le lien entre les alternatives locales et un horizon d'alliance à travers la métaphore des îlots qui feront des archipels, reprenant la formule de l'écologiste Corinne Morel Darleux. Cette métaphore est aussi associée au municipalisme libertaire, porté notamment par Murray Bookchin, ou aux travaux sur l'identité-relation des philosophes et écrivains Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau.

Certain·e·s responsables associatifs et militant·e·s critiquent cette réponse métaphorique comme un abandon de la question « comment chan-

ger de monde ? » au prétexte de l'élaboration de communautés permettant à quelques privilégié·e·s de changer leur monde en s'extrayant du monde. Adrian Debord, cofondateur de l'Université d'été de la libération animale et membre de l'association trans militante lyonnaise Chrysalide, appelle ainsi à la vigilance vis-à-vis d'une certaine conception de la radicalité valorisant des actions directes et dangereuses peu accessibles aux personnes vulnérabilisées, par exemple les personnes sans papiers ou en situation de handicap. Lors de son entretien, il dénonce aussi le fantasme d'une utopie à construire en parallèle alors que « c'est pour ce qui se passe ici et maintenant qu'il faut lutter, construire autre chose c'est impossible ». S'il reconnaît l'importance d'avoir des « îlots *safe*, des entre-soi de la lutte, ne travailler qu'à cela n'est pas adapté politiquement car cela va à l'encontre du principe de solidarité ». Il souligne que ces îlots n'émanciperont pas les personnes les plus vulnérables, qui n'appartiennent pas aux communautés militantes, des violences inhérentes aux systèmes économique et politique. Il dénonce « une forme de snobisme dans les milieux militants » consistant à se penser plus éveillés et éclairés dans un principe de distinction alors que l'enjeu est de « fédérer les forces » pour s'opposer efficacement à ceux « qui ont des intérêts réels à conserver le système tel qu'il est, il ne faut pas attendre des personnes au pouvoir qu'elles portent un changement qui irait contre leurs intérêts ». Selon lui, la crise du Covid-19, si elle a pu être un accélérateur de prise de conscience, ne doit pas faire oublier qu'« il n'y a pas d'acquis sociaux, mais que des compromis sociaux », expression des luttes et des rapports de force qui les animent.

Concernant les liens entre la justice et l'égalité, Amandine Sanvisens, cofondatrice de l'association Paris animaux zoopolis (PAZ) en 2017, devenue Projet animaux zoopolis en 2024, souligne que si « le principe le plus fondamental, c'est la notion de justice, il n'y a pas de justice sans égalité ». Tirant son nom de l'ouvrage *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux* (Donaldson/Kymlicka, 2016), cette association mène des campagnes notamment au niveau de la ville de Paris pour appliquer les conceptions renouvelées de la citoyenneté portées par ce livre, en particulier pour les animaux liminaires qui vivent à proximité des humains sans pour autant être domestiqués (les rats, les pigeons, les moineaux...). La campagne « Stop au massacre des rats » a ainsi pris la forme d'une sensibilisation des Parisien·ne·s à la situation de cette population animale au moyen d'une campagne d'affichage effectuée en octobre 2018 sur les murs des quais du métro parisien, et de l'envoi d'un courrier collectif signé par dix associations, dont L214 et la Société protectrice des animaux (SPA), et adressé à la mairie de Paris. Cette initiative repose sur une remise en cause de ce qu'ils qualifient de clichés et de préjugés sur les rats, notamment leur nombre ou le fait qu'ils seraient sales ou commettraient des dégradations⁵. Cette approche par la sensibilisation et la déconstruc-

⁵ Voir les informations en ligne sur <https://zoopolis.fr/nos-campagnes/cohabitons-avec-les-animaux-liminaires/stop-au-massacre-des-rats/>

tion des stéréotypes au niveau local est portée comme une étape ayant pour objectif de montrer par l'expérimentation qu'une cohabitation entre animaux humains et non humains est non seulement souhaitable, mais aussi possible.

Dans un même registre stratégique, lors de leur entretien, Melvin Josse et Nicolas Bureau, respectivement directeur et responsable des affaires publiques de Convergence animaux politique (CAP), associent leur travail de lobby pour les associations animalistes abolitionnistes ou welfaristes⁶ à une « première étape réformiste et pragmatique pour que le politique rattrape l'opinion publique en termes de prise en considération des intérêts des animaux ». À travers des rencontres entre les parlementaires et les associations, leur objectif est de faire émerger la condition animale comme un sujet politique et d'identifier un collectif portant cette cause. Ils s'attachent ainsi à créer des synergies, notamment à travers des « coalitions d'intérêts avec des écologistes et des défenseurs des droits humains ». Ce faisant, comme un grand nombre d'activistes interviewé·es, ils s'inscrivent dans une diversité des tactiques tout en se donnant pour « ligne politique [...] celle des petits pas », avec pour objectif de convaincre conjointement l'opinion publique et les décideurs politiques.

IV. Conclusion : L'émancipation à l'épreuve de la question animale

En interrogeant notre rapport aux animaux, l'antispécisme nous amène à questionner un angle mort de notre héritage : notre attachement à un ordre social et politique anthropocentré. Cet héritage est situé car il est fondé sur la construction sociale d'une frontière entre la nature et la culture caractérisant l'époque moderne en Occident, comme l'a souligné notamment l'anthropologue Philippe Descola. Questionner notre rapport aux animaux, c'est aussi aborder la difficulté des milieux progressistes à appréhender la question animale comme une cause à porter au nom de l'application du principe d'égalité et de l'horizon d'émancipation. L'animalisation y est en effet associée à une déshumanisation dont les luttes et les conquêtes sociales, féministes et antiracistes ont permis de se libérer. La désanimalisation y est ainsi perçue comme une victoire historique à préserver dans la reconnaissance de chacun·e comme un humain à part entière, quelles que soient ses caractéristiques individuelles, notamment son sexe, sa couleur de peau ou ses origines. L'introduction de la question animale dans la discussion sur l'émancipation est alors considérée comme faisant courir un risque de régression et de division. Penser les alliances entre la lutte contre le sexisme, le racisme, pour la justice sociale et écologique et l'antispécisme demande de se décaler par rapport à cet héritage. Déverrouiller l'angle mort du malaise avec l'animalisation est une condition pour que la libération animale soit considérée non pas comme une

⁶« Certains s'opposent au *fait* d'exploiter les animaux (abolitionnistes), d'autres à la *manière* de le faire (welfarisme). Le but des premiers est d'abolir l'exploitation, celui des seconds d'améliorer le bien-être animal» (Jeangène Vilmer, 2013 :21-22).

diversion ou un danger, mais comme participant d'une approche dynamique et élargie de l'application du principe d'égalité.

Parmi les 130 responsables d'association et activistes interviewé·es dans le cadre de notre enquête sur les mobilisations contemporaines contre les injustices, seuls les antispécistes appréhendent la synergie entre toutes les luttes comme centrale dans la construction d'un commun en devenir source d'une émancipation et d'une vie partagées entre individus, quelle que soit leur espèce. Ils font écho à l'invitation de Will Kymlicka à penser et porter une synergie entre l'émancipation des groupes humains animalisés, les *presque humains*, et celle des animaux non humains, les *sous humains*. L'horizon est alors celui d'« un devenir avec l'animal » (Peterson, 2008) dans/avec la « natureculture » comme en discutent notamment les travaux de la philosophe et biologiste Donna Harraway (Gardet, 2009).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARIES P.,
2020 *Libération animale ou nouveaux terroristes ?*, Les saboteurs de l'humanisme, Paris, Golias éditions.
- BADIOU A.,
1997 *Saint Paul*, Paris, PUF.
- BARTHELEMY J.-H.,
2018 *La Société de l'invention : Pour une architectonique philosophique de l'âge écologique*, Paris, Éditions Matériologiques.
2021 *Ego Alter. Dialogues pour l'avenir de la Terre*, Paris, éditions Matériologiques.
2022 *Manifeste pour l'écologie humaine*, Arles, Actes Sud.
2023 Site « Un philosophe », propos recueillis par Jonathan Daudey, 16 janvier 2023 : <https://unphilosophe.com/2023/01/16/entretien-avec-jean-hugues-barthelemy-lecologie-sans-la-refondation-du-droit-au-profit-des-non-humains-cest-de-lanthropocentrisme-persistant-protectant-le/>.
- BENTHAM J.,
2007 *An introduction to the principles of morals and legislation*, New York, Dover Publications [1780].
- BLANC G.,
2020 *L'invention du colonialisme vert : pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, préface de François-Xavier Fauvelle, Paris, Flammarion.
- BURGAT F.,
2023 *L'inconscient des animaux*, Paris, Seuil.
- CARRIE F., TRAÏNI C. (dir.),
2019 *S'engager pour les animaux*, Paris, PUF.
- COCHRANE A., GARNER R., O'SULLIVAN S.,
2018 "Animal ethics and the political", *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, 21 (2), pp.261-277.
- DARDENNE E.,
2020 *Introduction aux études animales*, Paris, PUF.
- DERRIDA J.,
2006 *L'animal que donc je suis*, Paris, Éditions Galilée.
- DESPRET V.,
2021 *Fabriquer des mondes habitables : dialogue avec Frédérique Dolphijn*, Paris, Éditions Esperluète.
- DONALDSON S., KYMLICKA W.,
2016 *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux*, Paris, Alma éditeur.
- DORLIN E.,
2006 *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui / Genre et sexualité ».
- DRIESSEN C.,
2014 "Animal Deliberation", in WISSENBURG M., SCHLOSBERG D. (dir.), *Political animals and animal politics*, London, Palgrave Macmillan, pp.90-104.

DUBREUIL C.-M.,

2013 *Libération animale et végétarisation du monde. Ethnologie de l’antispécisme français*, Paris, Éditions du CTHS.

ESPINOSA R.,

2021 *Comment sauver les animaux ? Une économie de la condition animale*, Paris, PUF, « Hors collection ».

FRERE B. (dir.),

2015 *Le tournant de la théorie critique*, Paris, Desclée-De-Brouwer.

GANCILLE J.M.,

2020 *Carnage. Pour en finir avec l’anthropocentrisme*, Paris, Rue de l’Échiquier.

GAUCHET M.,

2002 *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.

GUILLO D.

2019 *Les fondements oubliés de la culture. Une approche écologique*, Paris, Seuil, 2019.

HARCHI, K.

2022 “Les animaux avec nous, nous avec les animaux”, *Ballast*, 22 mai 2022, en ligne : <https://www.revue-ballast.fr/les-animaux-avec-nous-nous-avec-les-animaux/>.

JACQUET F.,

2018 “Spécisme (GP)”, *L’encyclopédie philosophique*, <https://encyclo-philo.fr/specisme-gp>.

JEANGENE VILMER J.-B.,

2013 “Chapitre 1. Diversité de l’éthique animale”, *Journal international de bioéthique*, 24, pp.15-28.

JOST F.,

2021 *Les contes juridiques. Les humains dénaturés*, Paris, Dalloz.

KIM C. J.,

2011 “Moral Extensionism or Racist Exploitation? The Use of Holocaust and Slavery Analogies in the Animal Liberation Movement”, *New Political Science*, 33 (3), pp.311-333.

KYMLICKA W.,

2018 “Human Rights Without Human Supremacism”, *Canadian Journal of Philosophy*, 48(6), pp.763-792.

2019 “Pourquoi les animalistes sont-ils toujours les orphelins de la gauche?”, *L’Amorce*, 21 juin, en ligne sur <https://lamorce.co/pourquoi-les-animalistes-sont-ils-toujours-les-orphelins-de-la-gauche/>

LABARRIERE J.-L.,

2016 “Que fait la nature en politique selon Aristote ? Retour sur la définition de l’homme comme « animal politique par nature »”, *Revue de philosophie ancienne*, tome XXXIV, pp.141-160.

LATOUR B.,

2018 “Esquisse d’un Parlement des choses”, *Écologie & politique*, vol.56, n°1, pp.47-64.

LE BRAS-CHOPARD A.,

2000 *Le zoo du philosophe. De la bestialisation à l’exclusion*, Paris, Plon.

LEPELTIER T., SIGLER P., BONNARDEL Y. (dir.),

2018 *La Révolution antispéciste*, Paris, PUF.

- LLORED P.,
 2015 “Les trois âges de l'éthique animale”, *Histoire de la recherche contemporaine*, Tome IV, n°1, pp.1-6.
 2019 “L'animal et le social : vers une révolution zooanthropologique ?”, *AOC*, 20 novembre, <https://aoc.media/opinion/2019/11/19/lanimal-et-le-social-vers-une-revolution-zooanthropologique/>.
- MARGUÉNAUD J.-P., BURGAT F., LEROY J.,
 2016 *Le droit animalier*, Paris, PUF.
- MARSHALL T.H.,
 1950 *Citizenship and Social Class*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MILLIGAN T.,
 2015 “The political turn in animal rights”, *Politics and Animals*, vol.1, pp.6-15.
- MORIZOT B.,
 2020 *Manières d'être vivants*, Paris, Actes Sud.
- NICOLAS A.,
 2020 *L'imposture antispéciste*, Paris, Desclée de Brouwer.
- NOTRE AFFAIRE A TOUS,
 2022 *Les droits de la nature. Vers un nouveau paradigme de protection du vivant*, Paris, Le Pommier.
- NOVELLA S. (coord.),
 2016 *Des droits pour la nature*, Paris, les éditions Utopia.
- OLIVIER D.,
 1992 “Qu'est-ce que le spécisme ?”, *Les cahiers antispécistes*, n°5, pp.41-52, <https://www.cahiers-antispecistes.org/quest-ce-que-le-specisme/>.
- PATEMAN C.,
 1988 *The Sexual Contract*, Stanford (Calif.), Stanford University Press.
- PELLUCHON C.,
 2018 *Ethique de la considération*, Paris, Seuil.
- PEREIRA I.,
 2010 *Les Grammaires de la contestation. Un guide de la gauche radicale*, Paris, La Découverte/Les Empêcheurs de penser en rond.
- PLAYOUST-BRAURE A., BONNARDEL Y.,
 2020 *Solidarité animale. Défaire la société spéciste*, Paris, La Découverte.
- POUILLARD V.,
 2019, *Histoire des zoos par les animaux. Impérialisme, contrôle, conservation*, Seyssel, Champ Vallon.
- RYDER R.,
 1992 “An autobriography”, *Between the Species*, 8 (3), 1992, pp.168-173.
- SCHAEFFER J.-M.,
 2007 *La fin de l'exception humaine*, Paris, Gallimard.
- SCOTT J. W.,
 2002 “L'énigme de l'égalité”, *Cahiers du genre*, 33, pp.17-41.
- SENAC R.,
 2017 *Les non-frères au pays de l'égalité*, Paris, Presses de Sciences Po.
 2021 *Radicales et fluides. Les mobilisations contemporaines*, Paris, Presses de Sciences Po.

- 2023 “Centralité de la spontanéité dans les mobilisations contemporaines contre les injustices”, *L'Homme & la Société*, n°219, 2023/2, paru en février 2024, pp.101-128.
- 2024a “Addressing the challenge of a “common” Future: the French contemporary mobilizations against injustice in face of the ecological and social emergencies”, *Futures*, Special Issue “Environnemental Justice Futures”, 161, <https://doi.org/10.1016/j.futures.2024.103396>.
- 2024b *Comme si nous étions des animaux*, Paris, Seuil, Libelle.
- SERRES M.,
1990 *Le contrat naturel*, Paris, François Burin.
- SERVAIS V.,
2022 “Découvrir le soi dans la rencontre avec un animal”, in DESLANDES Ch., GIROUX D., *Parler avec les animaux*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp.133-169.
- SINGER P.,
2015 *Animal Liberation : A New Ethics for Our Treatment of Animals*, New York, Harper Collins [1975].
2024 *La libération animale*, Paris, Payot.
- STOLER A. L.,
2013 *La Chair de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, La Découverte, Paris.
- STONE C.,
2022 *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?*, Paris, le passager clandestin.
- SUGY P.,
2021 *L'extinction de l'homme – Le projet fou des antispécistes*, Paris, Tallandier.
- TAYLOR S.,
2017 *Beasts of Burden. Animal and Disability Liberation*, NY, The New Press.
- WORMS F.,
2020 *Sidération et résistance. Face à l'événement (2015-2020)*, Paris, Desclée de Brouwer.

Résumé structuré

Présentation : Après avoir étendu la communauté politique aux groupes humains animalisés – notamment les femmes et les personnes racisées, la question se pose de l’extension du continuum politique et juridique aux animaux non humains et au « vivant ». Le propos de cet article est d’analyser comment l’antispécisme met à l’épreuve la dimension anthropocentrée de notre rapport au principe d’égalité. Pour cela, nous examinerons les controverses autour de la définition des frontières du politique à travers la démarcation des sujets légitimes au sens du « qui » et de « ce qui » est politique.

Théorie : La proposition d’une participation des « animaux non humains » aux arènes publiques et aux institutions gouvernant leur vie a été discutée et promue dans plusieurs travaux. Ces discussions sont associées à ce que l’on peut qualifier de tournant politique des études animales. Elles résonnent avec les débats et controverses en philosophie des sciences sur la création d’espaces tels que le parlement des choses. C’est dans cette perspective que Sue Donaldson et Will Kymlicka invitent à penser et à réaliser le dépassement des catégories de la domination conjointement pour les individus qui se trouvent assignés à des groupes humains associés à la *presque-humanité*, et pour les individus animaux non humains, considérés comme *sous-humains*. Après la reconnaissance des liens d’interdépendance des êtres situés dans un même espace écologique et de l’agentivité animale, entendue comme leur capacité à porter une forme d’autonomie, l’horizon dessiné est celui d’une zoopolitique positive au sens d’émancipatrice.

Méthodologie : Après avoir explicité les enjeux soulevés par les débats sur l’application du principe d’égalité au non humain, nous analyserons en quoi l’antispécisme interroge à la fois l’attachement à la conservation de l’ordre social et politique, et le rapport à l’émancipation. L’invitation de Will Kymlicka à politiser la question animale sera abordée à partir d’une enquête qualitative, menée entre juin 2019 et août 2020, sur les mobilisations contemporaines contre les injustices auprès de 130 responsables d’associations ou de collectifs, d’entrepreneurs sociaux et d’activistes engagé·e·s pour la justice sociale et écologique, contre le racisme, le sexisme et/ou le spécisme.

Résultats : Nous avons analysé la manière dont l’antispécisme met à l’épreuve le rapport à l’émancipation en examinant les enjeux posés par l’extension du principe d’égalité aux animaux non humains et les résistances qu’elle provoque. L’antispécisme est perçu et dénoncé comme fondamentalement critique par celles et ceux qui considèrent que remettre en cause la suprématie de l’espèce humaine met en danger l’ordre social et politique existant, et fait ainsi courir le risque de sombrer dans un désordre humanicide. Les responsables d’association et activistes antispécistes interviewé·es dans le cadre de notre enquête sur les mobilisations contemporaines contre les injustices appréhendent à l’inverse leur engagement comme participant de la construction d’un commun en devenir source d’une émancipation et d’une vie partagée entre individus quelle que soit leur espèce.

Discussion : La remise en cause de l’exploitation animale s’inscrit dans le prolongement de la démarche qui a été celle de la théorie critique moderne pour l’exploitation humaine (Frère, 2015), notamment sur des critères sexués, racisés, économiques et/ou sociaux. À l’inverse, elle est en rupture avec l’affirmation fort ancienne, associée à Aristote, selon laquelle « le politique est le propre de l’homme ». Pour comprendre la

résistance historique qu’un tel postulat incarne, il est essentiel de l’interroger dans ce qu’il exprime et suppose. Si l’expression de « convergence des luttes » est critiquée de manière assez unanime par les responsables associatifs et activistes interviewé·e·s comme faisant courir le risque de hiérarchiser les luttes, l’horizon d’une synergie, d’alliances ou de complicités politiques entre groupes humains exclus ou discriminés est valorisé par les responsables d’association et activistes féministes, antiracistes et pour la justice sociale et écologique.